



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1^{er} novembre 2006
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2007

19-26 janvier 2007, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2006**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2006
(20-27 janvier, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2006/1	Plan de financement pluriannuel du PNUD.	3
2006/2	Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar	3
2006/3	Évaluation de la prise en compte des sexospécificités au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du programme.	3
2006/4	Budgétisation et prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies.	6
2006/5	Évaluation d'UNIFEM	6
2006/6	Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	7
2006/7	Méthodes de travail du Conseil d'administration	8
2006/8	Rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et UNOPS) .	8
2006/9	Moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes	9
2006/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.	10
	Session annuelle de 2006 (12-23 juin, Genève)	
2006/11	Évaluation (FNUAP).	13



2006/12	Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.	13
2006/13	Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS.	14
2006/14	Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration.	15
2006/15	Fonds d'équipement des Nations Unies.	16
2006/15	Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie.	16
2006/17	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	17
2006/18	Volontaires des Nations Unies.	17
2006/19	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation.	18
2006/20	Politique en matière d'évaluation.	19
2006/21	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.	19
2006/22	Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005.	20
2006/23	Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision stratégique.	21
2006/24	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD.	21
2006/25	Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration.	22
2006/26	Coopération Sud-Sud.	24
2006/27	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006.	25
	Deuxième session ordinaire de 2006 (11-15 septembre 2006, New York)	
2006/28	Examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005.	30
2006/29	Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005.	30
2006/30	Détermination des taux de recouvrement des coûts.	31
2006/31	Assistance au Myanmar.	32
2006/32	République du Monténégro.	32
2006/33	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	33
2006/34	Examen annuel de la situation financière en 2005 (FNUAP).	33
2006/35	Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement.	34
2006/36	Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays.	35
2006/37	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006.	35

2006/1 Plan de financement pluriannuel du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le calendrier d'établissement par le PNUD de son rapport d'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2006/3);

2. *Invite* l'Administrateur à soumettre le document envisagé sur la stratégie d'ensemble, les orientations du programme et les stratégies en cours d'élaboration, pour examen lors de sa session annuelle, en juin 2006;

3. *Prie* l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du nouveau plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire, en janvier 2007, et une version préliminaire du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, à sa session annuelle, en juin 2007.

27 janvier 2006

2006/2 Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/4) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante au Myanmar, en particulier les principales difficultés et recommandations qui y sont mentionnées;

2. *Note* que l'Initiative pour le développement humain est très importante pour améliorer la situation des pauvres vivant en zone rurale au Myanmar, et *prie* l'Administrateur de prendre en considération et d'appliquer les conclusions de la mission d'évaluation indépendante, selon qu'il conviendra;

3. *Recommande* au PNUD de continuer à gérer le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida et à engager la communauté internationale à soutenir cette lutte au Myanmar.

27 janvier 2006

2006/3 Évaluation de la prise en compte des sexospécificités au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du programme

Le Conseil d'administration,

Ayant pris connaissance de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2006/5) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2006/7),

Ayant examiné le rapport intérimaire sur l'application du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (DP/2006/8) et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007 (DP/2006/9),

Rappelant que l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes (conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social) a été définie comme une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer, le but ultime de la stratégie étant d'atteindre l'égalité entre les sexes,

Prenant note avec satisfaction des mesures prises en 2005 pour promouvoir activement une stratégie de prise en compte des sexes spécificités bien définie et axée sur des résultats concrets pour le PNUD à tous les niveaux,

1. *Se félicite* du rôle joué par toutes les décisions et mesures susmentionnées pour préparer le PNUD à obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans ses programmes et stratégies et à faire rapport à ce sujet;

2. *Souligne* l'importance de la démarginalisation des femmes pour l'égalité des sexes et prie le PNUD de tenir compte de cette question lorsqu'il met au point et en œuvre des stratégies sur l'égalité des sexes;

3. *Demande* que le rapport annuel de l'Administrateur et le rapport annuel sur le plan de financement pluriannuel comprennent des informations sur les progrès réalisés pour faire de l'égalité des sexes un élément constitutif de l'action du PNUD, en particulier pour ce qui est des résultats obtenus et des incidences;

4. *Fait sien* le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007 et prie l'Administrateur de s'assurer que les bureaux régionaux et spécialisés transforment le plan d'action en un plan pluriannuel pour leur région respective ou leur domaine d'intervention;

5. *Loue* la politique du PNUD sur l'équilibre entre les sexes et la diversité et prie l'Administrateur de définir des critères pour parvenir à une proportion égale d'hommes et de femmes chez les administrateurs de rang supérieur d'ici à 2010;

6. *Félicite également* le PNUD d'avoir consacré 10 millions de dollars, y compris pour deux postes essentiels supplémentaires, à soutenir la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007;

7. *Demande* au PNUD de remédier d'urgence au déficit de compétences en augmentant le nombre d'experts de haut niveau sur l'égalité des sexes tant au siège que dans les bureaux régionaux et les grands bureaux nationaux et en mettant au point des profils de compétences appropriés pour tout le personnel dans le cadre du budget prévu;

8. *Prie* le PNUD de configurer le système Atlas de manière à suivre tant les crédits alloués que les dépenses engagées pour les activités concernant l'égalité des sexes et de mettre au point des directives précises pour l'établissement de rapports sur le « moteur » de la promotion de cette égalité dans le plan de financement pluriannuel d'ici à décembre 2006;

9. *Souligne* que l'affectation de ressources par le PNUD à la prise en compte des sexospécificités en tant que moteur d'un développement viable fait, comme les autres moteurs, partie des fonctions de base du PNUD, et à cet égard *demande* à l'Administrateur de lui faire rapport sur le niveau général des ressources de base à sa deuxième session ordinaire de 2006;

10. *Se félicite* de la décision de l'Administrateur de créer et présider un comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes chargé d'évaluer les résultats obtenus pour ce qui est de la prise en compte des sexospécificités et des réalisations en la matière et *prie* l'Administrateur de prendre des mesures supplémentaires pour créer des systèmes d'incitation et de responsabilisation pour le personnel à tous les niveaux opérationnels, ainsi que pour faire en sorte que les responsables de haut niveau continuent de veiller à ce que le PNUD n'épargne aucun effort pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière d'égalité des sexes;

11. *Prie instamment* l'Administrateur de proposer d'autres mesures, notamment d'évaluer la situation et le mandat du groupe de l'égalité des sexes du Bureau des politiques de développement, pour mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et accorder une plus grande attention à sa mise en œuvre;

12. *Prie* l'Administrateur, en tant que Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, de promouvoir et soutenir le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

13. *Prie* le PNUD d'accélérer la mise en œuvre des éléments pertinents de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier celles portant sur l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, et d'utiliser, à chaque fois que cela sera possible, des données ventilées par sexe et des informations quantitatives et qualitatives;

14. *Prie* l'Administrateur, en sa qualité tant d'Administrateur du PNUD que de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, de s'assurer que toute l'attention possible est accordée à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la réforme et du renforcement du système des Nations Unies;

15. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport à la première session ordinaire, en janvier 2007, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente décision, la réponse de l'administration et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, et en particulier sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par l'administration dans sa réponse (par. 48 à 51) concernant la clarification des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et d'UNIFEM.

27 janvier 2006

2006/4

Budgétisation et prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la budgétisation et la prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/10);
2. *Se félicite* de la nomination du nouveau Secrétaire exécutif;
3. *Prend note* des progrès que le Fonds a réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'activité;
4. *Encourage* le Fonds à poursuivre l'examen stratégique de son plan d'activité et à mettre la dernière touche à son plan d'investissement détaillé pour la période 2006-2007;
5. *Prie* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa session annuelle, en juin 2006, de l'état d'avancement de l'examen stratégique et de l'exécution du plan d'activité, s'agissant en particulier de la stratégie de développement, de la stratégie de gestion axée sur les résultats, de la structure organisationnelle et des arrangements relatifs à la dotation en effectifs et au budget décrit dans le plan;
6. *Prie* l'Administrateur et le Secrétaire exécutif de collaborer étroitement à la mise au point d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations énonçant les principaux éléments de leur partenariat stratégique, opérationnel et financier, et de lui faire rapport sur leurs arrangements à sa session annuelle en juin 2006;
7. *Appelle de nouveau* le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses activités de développement local et de microfinancement;
8. *Appelle également de nouveau* les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable aux programmes et activités du Fonds dans les pays les moins avancés.

27 janvier 2006

2006/5

Évaluation d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la résolution 2005/54 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2005, et les résolutions 59/250 et 60/137 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 22 décembre 2004 et 16 décembre 2005;
2. *Prend note* du rapport demandé par le Comité consultatif d'UNIFEM (A/60/62-E/2005/10) intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds »;
3. *Accueille avec satisfaction* les efforts faits par le Comité consultatif d'UNIFEM pour donner un élan au débat sur les problèmes rencontrés pour intégrer l'égalité des sexes dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies;

4. *Se félicite* des efforts déployés par UNIFEM pour renforcer la coordination et l'appui technique apporté en matière d'égalité des sexes aux équipes de pays des Nations Unies par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement, conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à cet égard *se félicite également* des contributions que le Fonds a faites à l'appui des initiatives des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leur contribution à UNIFEM, en particulier à ses ressources de base, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs dans le contexte du plan de financement pluriannuel;

6. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle, en juin 2006, sur ses vues concernant le rapport intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds », en tenant compte des débats en cours sur la réforme du système des Nations Unies et des bases générales de l'égalité hommes-femmes;

7. *Prie également* l'Administrateur de prendre des mesures pour veiller à ce qu'UNIFEM ait accès aux instances pertinentes des Nations Unies afin de davantage contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes, conformément à son mandat, et de lui faire rapport sur les progrès enregistrés à sa deuxième session ordinaire de 2006;

8. *Prie également* l'Administrateur de renforcer la collaboration au niveau des programmes entre le PNUD et UNIFEM afin qu'UNIFEM puisse continuer de s'acquitter de l'ensemble de son mandat, notamment de jouer son rôle novateur et catalyseur, et introduire une perspective d'égalité des sexes dans des mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

27 janvier 2006

2006/6

Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif par intérim sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/11);

2. *Se félicite* des progrès réalisés et des mesures prises par le Bureau pour appliquer la décision 2005/36 du 9 septembre 2005 ainsi que de l'approche transparente adoptée par le Bureau pour prendre des décisions de gestion;

3. *Accueille favorablement* la détermination du Bureau d'améliorer l'exactitude avec laquelle il détermine les coûts, et ses efforts pour renforcer son efficacité.

27 janvier 2006

2006/7 **Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration,

Rappelant la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail,

Rappelant aussi son règlement intérieur et *soulignant* qu'il importe de le respecter,

1. *Décide* de poursuivre les débats et les consultations sur ses méthodes de travail en tant que moyen d'améliorer et de rationaliser constamment ses travaux et *prie* le PNUD et le FNUAP, en consultation avec les États Membres, de présenter à la session annuelle de 2006 des suggestions pour améliorer encore ces méthodes, notamment pour l'élection du Bureau dès la dernière séance de la deuxième session ordinaire en septembre.

27 janvier 2006

2006/8 **Rapports complémentaires sur l'application** **des recommandations du Comité des commissaires** **aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003** **(PNUD, FNUAP et UNOPS)**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD et l'UNOPS afin d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal qui a pris fin le 31 décembre 2003 (document DP/2006/13), et des efforts concrets de l'Administration pour améliorer la transparence et promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

2. *Prend note aussi* des nouvelles mesures prises ou envisagées par le FNUAP afin de donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans l'annexe au document DP/FPA/2006/1;

3. *Prie* l'Administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de faire fond sur les progrès accomplis pour continuer d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de renforcer les systèmes de gestion – des risques notamment – et de contrôle, qui sont conformes aux pratiques optimales pour veiller au respect des codes de déontologie et de conduite professionnelle respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

4. *Prie aussi* l'Administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, vu l'examen actuel de tous les fonds de contributions et programmes volontaires des Nations Unies, d'intensifier les mesures de prévention des fraudes et de lutte contre la corruption et d'inculquer à tous les fonctionnaires et aux organisations partenaires une attitude de tolérance zéro envers les malversations, ainsi que de renforcer

encore les systèmes permettant de signaler tous soupçons de fraude ou de malversations et d'enquêter à cet égard.

27 janvier 2006

2006/9

Moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes

Le Conseil d'administration

1. *Ayant examiné* le document de séance sur des méthodes efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes (DP/2006/CRP.2 et DP/FPA/2006/CRP.1);

2. *Constate* que des systèmes sont en place au PNUD et au FNUAP pour obtenir des données de programme, portant notamment sur les activités, les coûts et les résultats;

3. *Note* que le PNUD comme le FNUAP se servent beaucoup de rapports d'autoévaluation au niveau des programmes pour leurs rapports stratégiques globaux et individuels;

4. *Prend note aussi* des efforts actuels du PNUD et du FNUAP pour harmoniser les procédures de programmation et les procédures financières et administratives;

5. *Note* qu'au PNUD la qualité des divers systèmes de collecte des données au niveau des programmes et des bureaux de pays est régulièrement contrôlée dans le cadre de l'audit et du contrôle systématiques de la gestion qu'effectuent les bureaux régionaux;

6. *Note avec satisfaction* qu'au FNUAP il est envisagé d'élargir la portée de l'audit afin d'assurer la qualité des données concernant les programmes;

7. *Note aussi avec satisfaction* qu'au PNUD et au FNUAP il est envisagé d'accroître l'utilité des rapports d'évaluation du travail en proposant des indicateurs de résultats qui seront plus nettement attribuables à l'organisation, nonobstant l'importance des données sur les effets;

8. *Encourage* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP à poursuivre leurs efforts pour améliorer les systèmes de gestion axée sur les résultats dans leurs organisations respectives et de dialoguer dynamiquement avec le Conseil d'administration à cet égard;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de veiller à ce que les résultats des programmes de pays et des programmes régionaux et les données sur le travail regroupées sur la durée du programme soient disponibles à la fin des cycles des programmes de pays et des programmes régionaux respectivement.

27 janvier 2006

2006/10
Aperçu des décisions adoptées
par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2006

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa première session ordinaire de 2006, il a :

Point 1

Élu pour 2006 membres de son Bureau :

Président : S. E. M. Valeriy Kuchinsky (Ukraine)
Vice-Président : M. Kazuo Sunaga (Japon)
Vice-Président : S. E. M. Crispin Grey-Johnson (Gambie)
Vice-Président : S. E. M^{me} Adiyatwidi Adiwoso Asmady (Indonésie)
Vice-Président : M. George W. Talbot (Guyane)

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/L.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 (DP/2006/1);

Approuvé le plan de travail annuel pour 2006 (DP/2006/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2006;

Adopté le calendrier de ses sessions pour 2006 :

Session annuelle de 2006 : 12-23 juin 2006
Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-15 septembre 2006

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan de financement pluriannuel du PNUD

Adopté la décision 2006/1 du 27 janvier 2006 sur le plan de financement pluriannuel du PNUD;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2006/2 du 27 janvier 2006 sur le rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar;

Approuvé les documents relatifs aux programmes régionaux suivants :

Europe et Communauté d'États indépendants, 2006-2010;

États arabes, 2006-2009;

Approuvé les documents relatifs aux programmes de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland et Tchad;

États arabes : Jamahiriya arabe libyenne;

Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie et Viet Nam;

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Turquie et Ukraine;

Amérique latine et Caraïbes : Guyana, Pérou et îles Turques et Caïques.

Points 4 et 5

Évaluation et égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2006/3 du 27 janvier 2006 sur l'évaluation de l'intégration des femmes et du plan d'action pour l'égalité des sexes;

Point 6

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2006/4 du 27 janvier 2006 sur la budgétisation et la prise de décisions au FENU;

Point 7

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2006/5 du 27 janvier 2006 sur l'évaluation d'UNIFEM;

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2006/6 du 27 janvier 2006 sur les activités du Bureau;

Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP

Point 1

Questions d'organisation

Adopté la décision 2006/7 du 27 janvier 2006 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration;

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2006/8 du 27 janvier 2006 relative aux rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et UNOPS);

Point 10

Rapports au Conseil économique et social

Pris note du rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population présenté au Conseil économique et social (E/2006/5);

Point 11

Processus de programmation

Adopté la décision 2006/9 du 27 janvier 2006 sur les moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les documents relatifs aux programmes des pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland et Tchad;

Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie et Viet Nam;

États arabes et Europe : Albanie, Géorgie, Territoire palestinien occupé, Turquie et Ukraine;

Amérique latine et Caraïbes : Pérou.

Point 13

Autres questions

Tenu les réunions d'information et de consultation informelles suivantes :

Réunion d'information informelle sur la contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement au moyen d'activités de recherche et développement en matière de santé sexuelle et procréative, en particulier le rôle du programme sur la reproduction humaine (PNUD, FNUAP, OMS, Banque mondiale);

Exposé sur le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à Madagascar;

Rencontre du PNUD sur la problématique hommes-femmes;

Exposé sur la consolidation de la paix après les conflits : rôle du PNUD et du FNUAP en Angola et en République démocratique du Congo.

Réunion commune

Tenu les 20 et 23 janvier 2006 une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM consacrée aux questions suivantes : a) renforcement et développement des capacités; b) transition entre les secours et le développement, en particulier en cas de catastrophes

naturelles; c) VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; d) simplification et harmonisation axées sur le processus de programmation.

2006/11

Évaluation (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2006/5);
2. *Se félicite* des efforts accomplis par le FNUAP afin d'adopter et d'appliquer des critères d'évaluation et des normes de qualité reconnus au plan international pour toutes les activités d'évaluation à venir;
3. *Attend avec intérêt* de pouvoir juger de l'application de ces critères et normes à la session annuelle de 2007.

16 juin 2006

2006/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui font partie du rapport de la Directrice exécutive pour 2005 [DP/FPA/2006/2 (Part I), DP/FPA/2006/2 (Part I, Add.1) et DP/2006/17/Add.1-DP/FPA/2006/2 (Part II)];
2. *Accueille avec satisfaction* les éléments d'analyse présents dans ledit rapport, notamment l'engagement du FNUAP sur le plan de la responsabilité, et demande que les prochains rapports de la Directrice exécutive mettent encore plus l'accent sur les résultats, les réalisations, les difficultés et les enseignements tirés;
3. *Prend également note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2006/3);
4. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle des ressources ordinaires en 2005, ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement en 2005, qui s'explique notamment par l'augmentation des contributions de plusieurs donateurs, et se félicite des contributions apportées par les pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;
5. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, il faudra que les pays, dans la mesure de leurs possibilités, intensifient leurs efforts de financement durant la période du plan de financement pluriannuel du Fonds pour 2004-2007, et encourage tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;
6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement accru et prévisible pour ses activités de base afin de mieux pouvoir aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la

Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies de développement nationales, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005;

7. *Réaffirme* que les ressources ordinaires (ressources de base) sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser ces ressources ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes.

16 juin 2006

2006/13

Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports du PNUD (DP/2006/31), du FNUAP (DP/FPA/2006/4) et de l'UNOPS (DP/2006/32) sur l'audit et le contrôle internes, l'établissement, au PNUD et au FNUAP, respectivement, d'un comité d'audit et de contrôle indépendant et l'analyse plus détaillée des domaines présentant des risques élevés, tels que ceux décrits dans le document DP/2006/31;

2. *Réaffirme* la nécessité de soumettre les rapports dans les délais prescrits;

3. *Rappelle* sa décision 2005/19, *se félicite* des progrès accomplis en vue de l'appliquer et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour s'y conformer;

4. *Soutient* la poursuite du renforcement des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *demande* une évaluation des ressources nécessaires;

5. *Constate* qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes de suivi existants pour donner suite aux conclusions des audits;

6. *Soutient* les initiatives prises par les bureaux d'audit pour promouvoir une culture de la gestion des risques au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS et *demande* à ces derniers d'accélérer l'élaboration de systèmes de gestion des risques appropriés et compatibles en tenant compte des coûts et avantages de leur adoption;

7. *Prend note* du nouveau mode de présentation de l'information dans le rapport du FNUAP et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'adopter des mesures supplémentaires pour présenter une information plus claire et plus analytique, de sorte que les rapports soumis au Conseil mettent en évidence les domaines à risques, montrent l'évolution des risques, analysent leurs causes et recommandent des systèmes visant à améliorer leur gestion;

8. *Demande* que les rapports soumis au Conseil comportent les conclusions tirées et les analyses portant sur les risques;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'ajouter dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit et le contrôle : a) un récapitulatif des principales observations et des observations répétées; b) un tableau indiquant par année et par ordre de priorité les conclusions

d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite; c) des explications sur les conclusions sans suite depuis 18 mois ou plus;

10. *Prie instamment* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour harmoniser leurs systèmes d'audit et de gestion, notamment en s'entendant sur les termes et les définitions relatifs à l'audit cités dans l'annexe 6 du document DP/2006/31 et en se référant aux normes internationales en la matière, et de lui présenter un rapport provisoire à la session annuelle de 2007;

11. *Demande* à l'Administrateur du PNUD et aux Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'apporter des réponses distinctes aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit interne;

12. Compte tenu de la nécessité de réduire l'importance des risques mentionnés dans les documents DP/2006/31, DP/FPA/2006/4 et DP/2006/32, *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de l'informer à sa session annuelle de 2007 des mesures envisagées pour favoriser autant que possible l'exécution nationale, sans perdre de vue qu'il importe de renforcer les capacités des pays, de simplifier les procédures et de les adapter aux procédures nationales, et de promouvoir une gestion financière adéquate des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

16 juin 2006

2006/14

Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2005/32 et 2006/7 relatives à l'amélioration de ses méthodes de travail,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres du Bureau de la deuxième session ordinaire de 2007;

2. *Engage* le Bureau à inviter les candidats recommandés (voir le paragraphe 1 ci-dessus) à participer en tant qu'observateurs à ses réunions mensuelles pour leur permettre de mieux s'informer des travaux en cours et de mieux se préparer à remplir leurs futures fonctions en son sein;

3. *Décide* d'organiser, au début du mois de janvier de chaque année, à compter de 2007, la première réunion de sa première session ordinaire suivante afin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, et *prie* le PNUD et le FNUAP de présenter à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre, un projet de plan de travail pour l'année suivante.

22 juin 2006

2006/15 **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23), axé sur les résultats;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès que le Fonds a réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de son plan d'activité et salue les efforts qu'il a faits pour diversifier ses sources de financement et mieux répartir les charges, tout en constatant avec préoccupation que la mobilisation des ressources n'a pas été à la hauteur des exigences énoncées dans son plan d'investissement et le plan d'activité;

3. *Souligne* la nécessité de consolider la situation financière du Fonds et exhorte de nouveau les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable à ses programmes et activités dans les pays les moins avancés;

4. *Exhorte de nouveau* le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses activités et la mise en œuvre de son plan d'investissement;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds de travailler en étroite collaboration afin de mettre au point leur accord stratégique, qui établit les principales dispositions de leur partenariat sur les plans stratégique, opérationnel et financier, et de lui rendre compte de ces dispositions à sa première session ordinaire de 2007;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique dans le contexte de l'établissement du plan de financement pluriannuel du PNUD pour la période 2008-2011.

22 juin 2006

2006/16 **Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Bureau de l'évaluation sur la part et le rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29);

2. *Engage* le PNUD à tenir compte des recommandations que comporte ce rapport, en particulier de la nécessité du renforcement des capacités, d'une prise en main nationale et d'une collaboration étroite avec d'autres parties prenantes de première importance.

23 juin 2006

2006/17**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets***Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la nomination du nouveau Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
2. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau en 2005 (DP/2006/22);
3. *Se félicite* de l'augmentation sensible des activités en 2005, qui montre qu'on ne cesse de demander les services du Bureau;
4. *Se félicite également* des nouveaux progrès accomplis par le Bureau dans l'application de la décision 2005/36 du 9 septembre 2005 et *encourage* ce dernier à continuer de faire porter ses efforts sur les domaines d'activité qui y sont mentionnés;
5. *Prie* le Bureau de poursuivre ses efforts pour déterminer les coûts plus rigoureusement et renforcer son efficacité;
6. *Prie* le Bureau de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2006, des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action, de sorte que les états certifiés puissent être disponibles pour le 30 novembre 2006.

22 juin 2006

2006/18**Volontaires des Nations Unies***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal de l'Administrateur (DP/2006/24) sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui comporte des renseignements détaillés sur l'augmentation et la diversification notables des activités durant la période considérée;
2. *Apprécie* les efforts que le Programme a accomplis pour promouvoir le volontariat au service du développement, et notamment pour mobiliser des volontaires;
3. *Salue* les efforts qu'il a faits pour élaborer et mettre en œuvre un plan de travail et un cadre de résultats mettant en relief les domaines dans lesquels les Volontaires apportent une contribution particulière au développement et à la paix et permettant d'améliorer les analyses et la compréhension des activités des Volontaires et de leur effet sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et *invite* l'Administrateur à accorder une attention particulière à l'obtention de résultats durables et à en faire état dans ses rapports;
4. *Se félicite* à cet égard qu'on ait aligné le cadre de résultats du Programme sur le plan de financement pluriannuel du PNUD, en tenant compte des contributions particulières du Programme aux activités de développement du PNUD (moteurs du développement), tout en veillant à adapter ce cadre aux cadres de

résultats des départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquels les Volontaires travaillent en partenariat;

5. *Constate avec satisfaction* que le Programme fait appel à un plus grand nombre de volontaires recrutés sur le plan national et invite à poursuivre les efforts dans ce sens, compte tenu des perspectives en termes de renforcement des capacités et de durabilité;

6. *Encourage* à cet égard le Programme à intensifier encore ses efforts visant à aider les pays de programme à se doter au plan national de capacités durables de mobilisation de volontaires, notamment par la mise en œuvre de programmes de volontariat et l'établissement de centres et de réseaux de volontaires, selon les besoins;

7. *Prend tout particulièrement note* de la détermination du Programme à continuer de favoriser l'égalité entre les sexes dans toutes ses activités, notamment en augmentant le pourcentage de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies en service;

8. *Réaffirme* l'importance que revêt le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies et engage instamment les pays donateurs à continuer de le soutenir et les autres pays à se joindre à eux pour le soutenir également, s'ils sont en mesure de le faire;

9. *Réaffirme* son soutien au Programme en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale des Volontaires des Nations Unies, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale;

10. *Invite* l'Administrateur à lui rendre compte de l'application de la présente décision dans le prochain rapport biennal, qui doit lui être soumis à sa session annuelle de 2008.

23 juin 2006

2006/19

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27) et des principaux enseignements tirés;

2. *Accueille avec satisfaction* les mesures adoptées pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation, en particulier la codification d'une politique d'évaluation;

3. *Apprécie* les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation et l'utilisation des évaluations pendant l'année écoulée et *félicite* le PNUD pour la hausse considérable du nombre d'évaluations de résultats effectuées par rapport à l'année 2004;

4. *Constate* que tout au long de l'année le PNUD s'est servi des évaluations pour améliorer la gestion axée sur les résultats et *encourage* l'Administrateur à tirer un meilleur parti de celles-ci;

5. *Engage* l'Administrateur à intensifier ses efforts pour accroître la qualité et l'utilité des évaluations décentralisées;

6. *Prie* l'Administrateur d'apporter une réponse distincte aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans les rapports annuels sur les activités d'évaluation;

7. *Approuve* le programme d'évaluation pour la période 2006-2007.

23 juin 2006

2006/20

Politique en matière d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Accueille* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document DP/2006/28 en tant qu'initiative importante afin d'établir des règles communes visant à accroître la transparence, la cohérence et l'efficacité des activités d'évaluation et de mieux utiliser les enseignements tirés des évaluations, à des fins de perfectionnement professionnel et de gestion efficace des résultats, mais aussi pour promouvoir la responsabilisation et garantir l'impartialité;

2. *Prie* le PNUD d'évaluer ses activités à l'échelon national, en étroite consultation avec les autorités nationales;

3. *Approuve* la politique considérée et *note* que le Bureau de l'évaluation est chargé d'apprécier l'efficacité et l'utilité des programmes du PNUD et les résultats de ses activités;

4. *Prie* le PNUD de lui fournir pour information un plan d'évaluation élaboré en concertation avec les autorités du pays concerné et annexé aux descriptifs de programme soumis;

5. *Prie également* le PNUD de présenter, à compter de la session annuelle de 2009, un examen triennal de la politique d'évaluation;

6. *Prie* l'Administrateur de continuer à consolider la fonction d'évaluation en s'appuyant sur la politique d'évaluation;

7. *Souligne* que le PNUD doit aider les gouvernements à acquérir des capacités d'évaluation au plan national.

23 juin 2006

2006/21

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel en 2005 (DP/2006/25) et du rapport de l'Administrateur concernant le document intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds (DP/2006/26)*;

2. *Rappelle* les décisions sur l'évaluation de la prise en compte des sexes/pécificités au PNUD (2006/3) et sur l'évaluation d'UNIFEM (2006/5);

3. *Salue* les efforts ciblés que le Fonds a accomplis en vue d'aider les pays de programme à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont notamment consisté à harmoniser son action avec les autres initiatives pour l'égalité des sexes, telles que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les plans régionaux et nationaux d'action pour l'égalité entre les sexes;

4. *Encourage* le Fonds à continuer de tenir compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations issues de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Encourage également* le Fonds à continuer de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel, en s'appuyant sur les objectifs, les produits et les indicateurs énoncés dans ses cadres de résultats, et *demande* que les futurs rapports annuels de la Directrice exécutive soulignent encore plus les résultats, les réalisations, les obstacles et les enseignements tirés;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le Fonds à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique, dans le contexte de l'établissement de leurs plans de financement pluriannuels pour la période 2008-2011.

23 juin 2006

2006/22

Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus en 2005 pour le plan de financement pluriannuel (DP/2006/17), qui fait du renforcement des capacités son thème principal;

2. *Réaffirme* l'importance qu'il attache à la gestion axée sur les résultats;

3. *Souligne* que le rapport devrait être établi sur la base d'indicateurs clairs et mesurables, de façon que l'on puisse exploiter les résultats des programmes de pays et des programmes régionaux et les données sur les réalisations regroupées à la fin des cycles de programmation correspondants;

4. *Prie* l'Administrateur de continuer à fournir dans les futurs rapports des données analytiques sur les résultats stratégiques en s'appuyant sur les indicateurs du plan de financement pluriannuel, et des explications sur les écarts importants constatés par rapport aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD de continuer à renforcer les moteurs de développement suivants : promotion de politiques favorisant le développement, établissement de partenariats stratégiques et renforcement des capacités nationales;

6. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée aux moteurs de développement suivants : meilleure prise en main des programmes par les pays, recherche de solutions Sud-Sud et promotion de l'égalité des sexes, et prie le PNUD de leur donner un plus grand poids.

23 juin 2006

2006/23

Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2006/1 par laquelle il a prié l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire de 2007 et une version préliminaire du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa session annuelle de 2007;

2. *Encourage* le PNUD à tenir des réunions officielles avec les États Membres au sujet de l'établissement du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, qui seraient consacrées, entre autres, aux domaines d'activité, aux catégories de services et aux moteurs de développement existants, afin de mieux comprendre comment ils déterminent la programmation.

23 juin 2006

2006/24

Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18);

2. *Se félicite* que le PNUD ait atteint le deuxième objectif de financement annuel (2005) de son deuxième plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007;

3. *Note avec inquiétude* que les projections actuelles donnent à penser que les contributions en 2006 seront inférieures au troisième objectif de financement annuel (2006) du plan de financement pluriannuel;

4. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2006 et demande en outre à ceux qui ont déjà versé des contributions d'envisager de faire des versements supplémentaires en 2006 – s'ils sont en mesure de le faire – de manière à maintenir l'élan qui a été donné à la reconstitution de la base des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Demande également* aux États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (ressources de base) par rapport aux autres ressources et prie le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

6. *Souligne* que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des finances du PNUD et prie les États Membres de tenir dûment compte des besoins du programme à cet égard, notamment en vue d'atteindre les objectifs annuels établis dans le plan de financement pluriannuel;

7. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle pour la période couverte par le deuxième plan de financement pluriannuel, avec des calendriers de versement à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

23 juin 2006

2006/25

Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Rappelant la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail,

Rappelant également la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en particulier la section III.A.3 figurant en annexe à cette résolution,

Réaffirmant son règlement intérieur,

1. *Prend note* des lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population qui figurent en annexe à la présente décision et souligne leur caractère non contraignant;

2. *Décide* de revoir périodiquement ses méthodes de travail en vue de continuer à améliorer et à rationaliser ses travaux.

23 juin 2006

Annexe : Lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

I. Principes

1. Les présentes lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration complètent le Règlement intérieur de ce dernier et ont un caractère non contraignant. Elles ont pour objet de faciliter les travaux du Conseil conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Ces lignes directrices découlent de l'expérience accumulée au fil des années lors des réunions du Conseil d'administration et doivent servir de guide aux membres actuels et futurs du Conseil.

II. Sessions

2. On pourrait organiser plus fréquemment des réunions officieuses entre les sessions pour fournir des informations générales sur les points de l'ordre du jour dans le cadre des préparatifs de l'examen de ces points par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

3. Les exposés présentés sur les points de l'ordre du jour devraient être axés sur les questions et recommandations qui appellent un examen et une décision de la part du Conseil.

III. Ordre du jour et documentation

4. La documentation officielle relative aux points de l'ordre du jour provisoire devrait faire ressortir clairement les questions et recommandations qui pourraient appeler un examen et une décision de la part du Conseil, en présentant plusieurs choix possibles pour les décisions et l'établissement des rapports et en indiquant les incidences financières, le cas échéant.

5. Les documents, y compris les projets de décision, établis au titre des points de l'ordre du jour en application des décisions du Conseil d'administration devraient rester dans le cadre du mandat défini par ces décisions.

IV. Prise de décisions

6. Le processus de prise de décisions devrait être transparent et fondé sur la participation. Le Bureau doit contribuer à mettre en relief les questions et recommandations appelant un examen et une décision de la part du Conseil.

7. Pour ce faire, le Bureau pourrait, avant les sessions du Conseil :

a) Indiquer dès que possible après chaque session du Conseil les points de l'ordre du jour provisoire sur lesquels le Conseil pourrait être appelé à se prononcer à la session suivante, communiquer une liste indicative des décisions possibles à tous les membres du Conseil et demander au PNUD et au FNUAP d'élaborer des modèles de projets de décision;

b) Organiser et présider des réunions officieuses, s'il y a lieu, pour familiariser les membres du Conseil avec les questions et recommandations qui appelleront un examen et une décision de leur part lors de la session suivante;

c) Nommer des facilitateurs très tôt, de préférence au moment des réunions officielles sur les points de l'ordre du jour considérés.

8. Le Bureau pourrait, pendant les sessions du Conseil :

a) Demander aux facilitateurs de présenter les projets de décision dès que possible après leur élaboration pour que les membres du Conseil d'administration aient largement le temps de les examiner;

b) Ménager le temps nécessaire pour les consultations informelles sur les décisions lors de la session, et assurer la présence des fonctionnaires compétents aux consultations, s'il y a lieu.

9. À partir de la documentation officielle disponible, le secrétariat devrait établir un recueil des projets de décision et le présenter, si possible, lors de la réunion officielle à composition non limitée qui est convoquée au moins deux semaines avant le début de chaque session.

10. Au cours de chacune des sessions du Conseil, les représentants de tous les groupes régionaux qui siègent au Bureau devraient consulter les membres de leurs groupes respectifs en vue de solliciter des propositions et des amendements aux projets de décision figurant dans le recueil, et rendre compte au Bureau. Le Bureau devrait informer les facilitateurs de toutes propositions ou de tous amendements, le cas échéant.

11. Le secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau et les facilitateurs, publier des projets de décision révisés, selon que de besoin, au cours de la session.

V. Conduite des débats

12. En vue de rationaliser les procédures suivies pour les réunions, le président de séance peut décider d'inviter le PNUD et le FNUAP à répondre à des questions et à des observations formulées par les délégations à intervalles réguliers lors des débats.

13. Les exposés présentés par le secrétariat devraient être clairs, concis et aussi brefs que possible.

14. Toute délégation a la possibilité de faire une déclaration au nom de plusieurs délégations.

15. Il faudrait tenir un nombre approprié de réunions informelles au cours des sessions du Conseil d'administration pour faciliter les échanges de vues entre les délégations et accélérer l'adoption des décisions.

2006/26

Coopération Sud-Sud

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2006/21);

2. *Estime* qu'il importe de renforcer la coopération Sud-Sud intrarégionale et interrégionale dans des domaines tels que le commerce, l'investissement, la santé, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide, les

communications, et les transports et l'infrastructure de transit, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés;

3. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée à la recherche de solutions Sud-Sud, en tant qu'élément moteur, et demande au PNUD de faire des efforts supplémentaires pour donner un plus grand poids à cet élément et accroître son incidence en tirant parti de l'expérience acquise dans la prise en compte effective des autres éléments moteurs prévus dans le plan de financement pluriannuel en cours;

4. *Prie* le PNUD de lui faire rapport à sa session annuelle de 2007 sur les efforts supplémentaires qui auront été déployés pour intégrer pleinement la recherche de solutions Sud-Sud dans son plan de financement pluriannuel en cours;

5. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2007, sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud et sur les efforts qu'il fait pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs et d'autres sources de contributions volontaires, ainsi qu'au moyen de la coopération triangulaire, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (ancien Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud), qui a été rattaché à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement;

7. *Prie* l'Administrateur d'aider le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir la coopération entre pays en développement et à rechercher un appui pour les efforts qu'il déploie dans ce sens en forgeant des partenariats dans le système des Nations Unies et au moyen de la coopération triangulaire.

23 juin 2006

2006/27

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2006, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/L.2);

2. Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/15);

3. Approuvé le calendrier ci-après des sessions du Conseil d'administration en 2006 et 2007 :

Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-13 septembre 2006

Première session ordinaire de 2007 : 19-26 janvier 2007

Session annuelle de 2007 : 11-22 juin 2007 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2007 : 10-14 septembre 2007

4. Adopté la décision 2006/25 sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration;

Débat consacré au FNUAP

Points 2 et 3

Rapport annuel de la Directrice exécutive et engagements de financement

Adopté la décision 2006/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP;

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/6)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/7)

Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/5)

États arabes et Europe

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/FPA/DCP/EGY/8)

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/1)

Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/7)

Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/FPA/DCP/SYR/7)

Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/8)

Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/4)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/9);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Lesotho, du Malawi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo (DP/FPA/2006/6);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Liban et du Soudan (DP/FPA/2006/7);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Népal et de Sri Lanka (DP/FPA/2006/8);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes d'Haïti, du Mexique et du Nicaragua (DP/FPA/2006/9);

Pris acte du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2006/10);

Point 5
Évaluation

Adopté la décision 2006/11 sur l'évaluation;

Débat consacré au PNUD

Point 6
Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2006/22 intitulée « Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005 » (DP/2006/17 et Corr.1, Add.1* et Add.2);

Point 7
Engagements de financement

Adopté la décision 2006/24 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18);

Point 8
Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2006/19);

Point 9
Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

- Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Gabon (DP/DCP/GAB/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/1)
- Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/1)
- Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/DCP/EGY/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/DCP/MAR/1)
- Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/DCP/YEM/1)
- Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/1);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Costa Rica, d'Haïti, du Koweït, du Liban, du Malawi, du Népal, du Nicaragua, du Rwanda, de Sri Lanka, du Togo et de la Trinité-et-Tobago;

Approuvé la seconde prorogation d'un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo;

Point 10
Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2006/26 sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud;

Point 11
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2006/17 sur le rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2006/22) et pris note du document faisant le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/CRP.3);

Point 12
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2006/15 sur le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23);

Point 13
Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2006/18 sur le rapport de l'Administrateur relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2006/24);

Point 14
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2006/21 relative à la mise en œuvre du plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en 2005 (DP/2006/25) et au rapport de l'Administrateur sur le document intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds* (rapport du Groupe consultatif au Comité consultatif d'UNIFEM) (DP/2006/26);

Point 15
Évaluation

Adopté la décision 2006/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27);

Adopté la décision 2006/20 sur la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2006/28);

Adopté la décision 2006/16 sur l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29) et pris acte de la suite donnée par l'administration à cette évaluation (DP/2006/30);

Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP

Point 16

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2006/13 relative au rapport du PNUD sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/31), au rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2005 (DP/FPA/2006/4) et au rapport de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/32);

Point 17

Processus de programmation

Pris note du rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11);

Reporté l'examen du rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays (DP/2006/34-DP/FPA/2006/12);

Point 18

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3);

Reporté l'examen du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en Indonésie (DP/2006/CRP.4-DP/FPA/2006/CRP.2);

Point 19

Plan de financement pluriannuel du PNUD

Adopté la décision 2006/23 sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2008-2011;

Point 20

Questions diverses

Tenu les séances d'information et les consultations officieuses suivantes :

FNUAP

Table ronde spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté;
Consultations officieuses sur le plan stratégique à moyen terme;
Séance d'information officieuse sur la régionalisation;
Séance d'information officieuse sur la stratégie du FNUAP pour les interventions humanitaires;

PNUD

Séance d'information officieuse sur la stratégie du PNUD pour l'Asie centrale, notamment le rapport régional sur le développement humain en Asie centrale;

PNUD et FNUAP

Séance d'information officieuse commune sur l'action humanitaire;
Séance d'information officieuse commune sur les migrations internationales;
Séance d'information officieuse commune sur le Programme d'action de
Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

23 juin 2006

2006/28

Examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2005 (DP/2006/37) et des informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2006/37/Add.1);

2. *Encourage de nouveau*, comme il l'a fait dans sa décision 2006/24, tous les États Membres qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base de manière à atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars fixé dans le plan de financement pluriannuel de 2007 pour permettre la reconstitution de la base des ressources ordinaires recommandée par l'Administrateur;

3. *Souligne* l'importance que revêtent la prévisibilité des ressources et le respect des délais de versement aux fins d'une programmation et d'une gestion efficaces des liquidités, et encourage les États Membres en mesure de le faire à faire des annonces de contribution pluriannuelle.

13 septembre 2006

2006/29

Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2006/39) et du fait que celui-ci continue d'autofinancer ses activités;

2. *Encourage* le Bureau à continuer d'étoffer son potentiel en matière d'achats de manière à demeurer un recours crédible en vue du renforcement des capacités du PNUD, des autres organismes des Nations Unies et des gouvernements partenaires dans ce domaine;

3. *Recommande* au Bureau de poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des résultats de ses interventions sur les marchés mondiaux où il s'approvisionne régulièrement pour le compte du PNUD et de ses autres clients.

13 septembre 2006

2006/30

Détermination des taux de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la méthode actuelle de détermination des taux spécifiques de recouvrement des coûts et d'établissement de critères en la matière (DP/2006/41) soumis par le PNUD en application de sa décision 2005/18;

2. *Réaffirme* que le PNUD doit assurer le plein recouvrement, au niveau global, de tous les coûts effectifs de mise en œuvre des activités financées par la participation de tiers aux coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et la participation de pays de programme aux coûts;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires, du fait notamment qu'elles ne sont pas liées, constituent le socle des activités du PNUD, est préoccupé à cet égard par le fait que la part relative des ressources ordinaires mises à la disposition du PNUD a diminué, et encourage tous les donateurs à s'attacher à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

4. *Souligne également* que les autres ressources devrait appuyer les priorités fixées dans le plan pluriannuel de financement et que les ressources ordinaires ne devraient pas servir à subventionner les coûts d'appui aux programmes financés au moyen d'autres ressources;

5. *Encourage* le PNUD à appliquer des procédures qui réduisent les coûts de transaction des programmes financés au moyen d'autres ressources;

6. *Affirme* que les objectifs fondamentaux que sont la simplification, l'harmonisation et la prudence budgétaire devraient guider la politique de recouvrement;

7. *Demande de nouveau* au PNUD de réaliser un examen de sa politique de recouvrement des coûts de façon à en tenir compte dans la confection du plan pluriannuel de financement de 2008, comme demandé dans sa décision 2004/30, et le prie de lui faire rapport sur la question plus tôt que prévu dans ladite décision, à savoir à sa session annuelle de juin 2007;

8. *Souligne* que l'examen en question devrait comprendre les enseignements tirés de l'application de la politique et comporter une analyse suffisamment détaillée pour qu'il puisse se prononcer sur une nouvelle politique globale de recouvrement des coûts, selon qu'il jugera utile, et à cet égard demande ce qui suit, dans la mesure du possible :

a) Une analyse financière et de fond approfondie concernant les méthodes actuelles de recouvrement des coûts et une estimation des dépenses engagées pour

fournir un appui général à la gestion, notamment par modalité de financement, modalité d'exécution et nature du projet;

b) Dans le prolongement des conclusions issues de l'examen, une proposition relative aux options possibles en matière de recouvrement des coûts avec une indication des recettes prévues et de l'incidence sur le PNUD et les activités d'harmonisation, compte tenu de la conjoncture qui règne dans les différents pays et du fait que le système d'allocation des recettes provenant du recouvrement des coûts est présenté et examiné dans le budget d'appui biennal;

9. *Prie* l'Administrateur, en coopération étroite avec les membres du Groupe des Nations Unies, de lui présenter un rapport en 2007 sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'harmonisation du recouvrement des coûts, comprenant notamment des renseignements sur les méthodes de recouvrement des coûts.

13 septembre 2006

2006/31 Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/43) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;

3. *Approuve* la prolongation de la phase actuelle de l'Initiative pour la période 2008-2010, qui sera élaborée en 2007, étant entendu que la proposition correspondante sera présentée officiellement au Conseil d'administration en septembre 2007.

13 septembre 2006

2006/32 République du Monténégro

Le Conseil d'administration,

Souhaitant la bienvenue à la République du Monténégro en tant que nouveau pays de programme dont le Programme des Nations Unies pour le développement a à s'occuper,

1. *Autorise* l'Administrateur à mettre au point un programme dans ce pays, à la demande du Gouvernement et en coopération étroite avec lui et avec les autres parties intéressées, en tenant compte des autres activités de développement entreprises dans ce pays.

13 septembre 2006

2006/33

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/45);

2. *Accueille favorablement* les efforts faits en vue de soumettre de nouveau les états financiers pour 2004-2005 et demande au Bureau de lui présenter un rapport sur sa situation financière, administrative et opérationnelle à la première session ordinaire de 2007.

13 septembre 2006

2006/34

Examen annuel de la situation financière en 2005 (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2005 (DP/FPA/2006/13);

2. *Accueille favorablement* l'augmentation des recettes du FNUAP, tout en constatant l'augmentation de la demande de services proposés par le Fonds à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Souligne* l'importance que revêtent l'augmentation et la prévisibilité des contributions ainsi que le respect des délais de versement aux fins de disposer de liquidités et de faciliter l'exécution ininterrompue des programmes;

4. *Réaffirme* que les ressources ordinaires (ressources de base) sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel des activités du FNUAP;

5. *Encourage* tous les États membres en mesure de le faire à augmenter leur contribution et à donner la priorité aux ressources ordinaires par rapport aux autres ressources;

6. *Engage* les États membres en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles, à annoncer le calendrier de versement de leurs contributions et à s'y tenir par la suite.

13 septembre 2006

2006/35

Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement

Le Conseil d'administration

1. *Salue* le FNUAP pour le rôle crucial qu'il joue dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement et l'encourage à poursuivre le renforcement de son action dans ces domaines;

2. *Souscrit* à la stratégie du FNUAP concernant la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les programmes de transition et de redressement aux échelons national, régional et international, en tant que point de départ pour renforcer les activités du Fonds dans ces domaines;

3. *Prie* le Fonds de lui communiquer un complément d'information sur les points suivants à sa première session ordinaire de 2007 :

a) Besoins en ressources, modalités de financement et personnel requis pour la mise en œuvre de la stratégie;

b) Coordination entre le Fonds et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris le rôle et les responsabilités du Comité permanent interorganisations;

c) Cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie;

4. *Encourage* le Fonds à faire concorder sa stratégie concernant la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement avec le plan stratégique à moyen terme qui sera approuvé en 2007;

5. *Accepte* de maintenir au niveau de 3 millions de dollars par an le financement du fonds d'urgence, à prélever sur les ressources ordinaires;

6. *Encourage* le versement de contributions au Fonds aux fins de la mise en œuvre de la stratégie.

13 septembre 2006

2006/36**Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays**

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Décide ce qui suit :

1. Afin de réduire le délai nécessaire à l'approbation des programmes de pays et de mieux les synchroniser avec les cycles de programmation nationaux, les projets de descriptif de programme de pays continueront à être présentés pour examen à la session annuelle du Conseil, conformément à la pratique en vigueur. Les descriptifs de programme de pays révisés seront ensuite publiés sur le site Web de l'organisation dans les six semaines qui suivent l'examen, et le secrétariat communiquera une version imprimée des descriptifs révisés aux membres du Conseil qui en feront la demande. Le Conseil approuvera ensuite les programmes de pays à sa deuxième session ordinaire, selon la procédure d'accord tacite, sans que ceux-ci aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, de leur souhait de voir le Conseil examiner un descriptif de programme de pays en particulier. L'approbation des programmes de pays pour lesquels des descriptifs révisés n'ont pas été publiés dans les six semaines sera reportée à la première session ordinaire du Conseil pour l'année suivante;

2. En ce qui concerne la soumission et l'approbation des programmes de pays, les directives adoptées par le Conseil dans sa décision 2001/11 concernant la longueur et le contenu des programmes de pays continueront de s'appliquer. Il faudra poursuivre les efforts afin d'améliorer la planification et la gestion axées sur les résultats et de renforcer la mise en concordance des programmes de pays avec les stratégies nationales et le plan stratégique à moyen terme approuvé. Les descriptifs de programme de pays du PNUD et du FNUAP doivent clairement aller dans le sens des plans et stratégies nationaux et des résultats escomptés fixés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les pays où ce plan existe, et être bâtis à partir d'eux.

13 septembre 2006

2006/37**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006**

Le Conseil d'administration

Rappelle que pendant sa deuxième session ordinaire de 2006 il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2006 (DP/2006/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/35);

Adopté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2007 :

Première session ordinaire : 19-26 janvier 2007

Session annuelle : 11-22 juin 2007 (New York)

Deuxième session ordinaire : 10-14 septembre 2007

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/28 sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/29 sur le rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/30 sur la détermination des taux de recouvrement des coûts.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/31 sur l'assistance au Myanmar;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/32 sur la République du Monténégro;

Pris note des projets de descriptif de programme suivants et des observations qu'ils ont suscitées :

Projet de descriptif de programme pour la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/DCP/ERI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Gambie (DP/DCP/GMB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Sénégal (DP/DCP/SEN/1)

Projet de descriptif de programme pour les Seychelles (DP/DCP/SYC/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Afrique du Sud (DP/DCP/ZAF/1)

Projet de descriptif de programme pour la République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/1)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/DCP/ZMB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/1)

Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK/2)

Projet de descriptif de programme pour la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/1)

Projet de descriptif de programme pour la Mongolie (DP/DCP/MNG/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Algérie (DP/DCP/DZA/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/1)

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/DCP/SOM/1)

Projet de descriptif de programme pour la Croatie (DP/DCP/HRV/2)
 Projet de descriptif de programme pour la République du Monténégro (DP/DCP/MGO/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Belize (DP/DCP/BLZ/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Brésil (DP/DCP/BRA/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Chili (DP/DCP/CHL/1)
 Projet de descriptif de programme pour la République dominicaine (DP/DCP/DOM/1)
 Projet de descriptif de programme pour El Salvador (DP/DCP/SLV/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Honduras (DP/DCP/HND/1)
 Projet de descriptif de programme pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Panama (DP/DCP/PAN/1)
 Projet de descriptif de programme pour le Paraguay (DP/DCP/PRY/1)
 Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/DCP/URY/1);

Approuvé la prorogation du deuxième programme de pays du Soudan pour la période de deux ans 2007-2008 (DP/2006/42/Rev.1);

Pris note de la prorogation d'une année du premier programme de pays pour la Colombie, la Guinée équatoriale et le Suriname (DP/2006/42/Rev.1);

Pris note de la prorogation d'une année des programmes régionaux pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique (DP/2006/42/Rev.1).

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/33 sur le rapport du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/34 sur l'examen annuel de la situation financière en 2005.

Point 10

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/35 sur le rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement.

Point 11

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Pris note des projets de descriptif de programme suivants et des observations qu'ils ont suscitées :

Projet de descriptif de programme pour la République centrafricaine (DP/FPA/DCP/CAF/6)
Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/FPA/DCP/ERI/3)
Projet de descriptif de programme pour le Gabon (DP/FPA/DCP/GAB/5)
Projet de descriptif de programme pour la Gambie (DP/FPA/DCP/GMB/6)
Projet de descriptif de programme pour le Sénégal (DP/FPA/DCP/SEN/6)
Projet de descriptif de programme pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/DCP/ZAF/3)
Projet de descriptif de programme pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/DCP/TZA/6)
Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/FPA/DCP/ZMB/6)
Projet de descriptif de programme pour le Zimbabwe (DP/FPA/DCP/ZWE/5)
Projet de descriptif de programme pour l'Algérie (DP/FPA/DCP/DZA/4)
Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/4)
Projet de descriptif de programme pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/DCP/LAO/4)
Projet de descriptif de programme pour la Mongolie (DP/FPA/DCP/MNG/4)
Projet de descriptif de programme pour le Myanmar (DP/FPA/DCP/MMR/2)
Projet de descriptif de programme pour le Brésil (DP/FPA/DCP/BRA/4)
Projet de descriptif de programme pour la République dominicaine (DP/FPA/DCP/DOM/4)
Projet de descriptif de programme pour El Salvador (DP/FPA/DCP/SLV/6)
Assistance aux gouvernements des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/DCP/CAR/4)
Projet de descriptif de programme pour le Honduras (DP/FPA/DCP/HND/6)
Projet de descriptif de programme pour le Panama (DP/FPA/DCP/PAN/1)
Projet de descriptif de programme pour le Paraguay (DP/FPA/DCP/PRY/6)
Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/FPA/DCP/URY/1).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 6

Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Pris note du rapport conjoint sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2006/1-E/ICEF/2006/20);

Divers

Pris part à une visioconférence organisée par le Comité des commissaires aux comptes sur les constatations relatives aux états financiers du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

Point 7

Processus de programmation

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/36 sur l'examen de la procédure d'approbation des programmes de pays.

Point 8**Missions de visite**

Pris note du rapport sur le voyage d'étude conjoint en Indonésie (DP-FPA/2006/CRP.2-E/ICEF/2006/CRP.16).

Point 12**Questions diverses**

Tenu les réunions d'information et consultations informelles suivantes :

FNUAP

Réunion d'information informelle sur la régionalisation;

Réunion d'information informelle sur un programme mondial visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.

UNOPS

Réunion d'information informelle sur la situation de l'UNOPS.

13 septembre 2006

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2007
(19-26 janvier 2007, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
À préciser	10 heures à 10 h 30	1	Questions d'organisation – Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Vendredi 19 janvier	10 heures à 13 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM Thème : à préciser
	15 heures à 18 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : À préciser
Lundi 22 janvier	10 heures à 13 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : À préciser
	15 heures à 18 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (suite) Thème : à préciser
Mardi 23 janvier	10 heures à 13 heures	1	Questions d'organisation – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2006 – Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2007 Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
	15 heures à 18 heures	2	Plan pluriannuel de financement pour 2008-2011 – Esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008- 2011
		3	Processus de programmation – Évaluation des arrangements de programmation pour 2004-2007

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 24 janvier	10 heures à 13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
		9	Questions financières, budgétaires et administratives
			– Rapport sur la régionalisation du FNUAP, notamment les incidences financières
			– Rapport du CCQAB sur la régionalisation du FNUAP, notamment les incidences financières
	15 heures à 16 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
	16 heures à 17 heures	9	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
		10	Programmes de pays et questions connexes
			– Approbation des descriptifs de programme de pays
	17 heures à 18 heures		<i>Consultations officielles sur la régionalisation du FNUAP</i>
Judi 25 janvier	10 heures à midi		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		6	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
			– Rapport d'activité de l'Administrateur sur la suite donnée aux décisions 2006/3 et 2006/5 concernant l'évaluation d'UNIFEM
		7	Fonds d'équipement des Nations Unies
			– Accord stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (décision 2006/15)
		4	Programmes de pays et questions connexes
			– Approbation des descriptifs de programme de pays
		Midi à 13 heures	
	15 heures à 16 heures	8	UNOPS
	16 heures à 18 heures	5	Évaluation
			– Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit
			– Mesures prises par la direction à l'issue de l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit
			– Évaluation du mécanisme d'établissement des rapports nationaux sur le développement humain
			– Mesures prises par la direction à l'issue de l'évaluation du mécanisme d'établissement des rapports nationaux sur le développement humain

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 26 janvier	10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		9, 11	Questions financières, budgétaires et administratives – Rapport sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
		12	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005
	15 heures à 18 heures	13	Rapport au Conseil économique et social – Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social
		14	Questions diverses – Décisions en suspens
		1	Questions d'organisation – Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2007